

RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

Avec la circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008, le gouvernement amorce la désertification départementale de l'Etat

La circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 précise le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation départementale de l'État arrêtée par le gouvernement.

Elle fait suite aux décisions de la révision générale des politiques publiques (RGPP) traduites en partie dans les circulaires gouvernementales des 7 et 28 juillet 2008, suite notamment au troisième Comité de Modernisation des Politiques Publiques du 11 juin 2008.

Cette nouvelle circulaire clôt une année d'annonces dogmatiques, jamais concertées et parfois contradictoires ; une année sans aucune stratégie pour le service public de l'État qui, face aux attaques répétées, se retrouve en proie à des enjeux de pouvoirs interministériels ou corporatistes.

Le Premier ministre confirme ici que la « modularité » et la « préfectorisation » dictent désormais l'organisation des services et la répartition des missions de l'État au niveau départemental. Ainsi :

- le niveau ministériel est clairement exclu des arbitrages (qui s'opèrent uniquement entre préfets, ministère de l'Intérieur et Matignon) puis de la mise en œuvre ;
- pour la moitié des départements, le préfet peut créer, au choix, deux ou trois directions départementales interministérielles. Initialement, l'option de mettre en place trois directions devait relever du cas rare et exceptionnel selon les décisions de la circulaire du 7 juillet, mais les préfets l'ont plébiscitée pour mieux découper les directions départementales actuelles ;
- l'organisation des missions entre les deux ou trois directions départementales et la préfecture est laissée à l'appréciation des préfets pour ce qui concerne de nombreuses fonctions sociales du logement, la politique de la ville, diverses fonctions liées au contrôle de légalité, les affaires sanitaires et sociales, la sécurité routière, la prévention des risques et la gestion des crises. Cela représente des pans entiers de politiques publiques de plusieurs ministères qui peuvent alors être morcelés au gré des arrangements locaux. Dans cette vision découpée, l'aménagement du territoire n'existe plus ;

**TOUS EN GREVE
LE 29 JANVIER 2009**

- la mutualisation des fonctions supports et transversales des services de l'État s'intensifie sous la seule responsabilité du préfet de région, y compris en matière de gestion des personnels par la mise en place début 2009 de plates-formes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines ; la création de « viviers de vacataires et contractuels » laisse déjà présager des orientations voulues en terme de gestion : la banalisation, avant généralisation, de l'emploi précaire !
- sur la base de ce nouveau « cadrage » du 31 décembre 2008 leur donnant « les pleins pouvoirs », les préfets établiront très rapidement les organigrammes des services départementaux, qui seront validés « en 7 jours chrono » par Matignon, sans avis des ministères concernés ; **Ce processus conclusif s'effectue sans aucune concertation avec les organisations syndicales, c'est inadmissible.**
- puis les préfets lanceront les appels à candidature pour la désignation des préfigurateurs, qui disposeront de 15 jours pour faire acte de candidature. La préfiguration des directions départementales interministérielles débutera donc très prochainement en ce début 2009, sous la responsabilité du préfet, seul responsable de leur mise en œuvre opérationnelle. **L'urgence de l'action prévaut sur sa qualité et son sens.** Fin 2009, l'exercice recommencera pour la désignation des directeurs.

Cette nouvelle circulaire était censée recadrer les projets organisationnels des préfets qui dérivait grandement des préconisations de la circulaire du 7 juillet 2008. Au final, elle offre au contraire une liberté totale à chaque préfet pour organiser l'État (ou plutôt ce qu'il en restera) au niveau départemental.

En conséquence, à compter de 2010, **l'organisation des compétences et la répartition des missions de l'État seront incohérentes et hétérogènes d'un département à l'autre.** En étant morcelée de la sorte, l'action de l'État pour chaque politique publique se retrouve fragilisée, voire impossible, au niveau départemental. Cependant, les objectifs cachés de la réforme seront bien atteints : retrait de l'État du niveau départemental, disparition de missions et suppression d'effectifs.

En effet, cette « modularité » outrancière prônée à l'échelle départementale vient accélérer la régionalisation de l'État : un ministère ne pouvant plus compter que sur le niveau régional pour mettre en œuvre ses politiques publiques, les réductions d'effectifs pour chaque ministère seront imputées, dès l'année 2009, sur les services départementaux et elles seront accentuées par des redéploiements d'effectifs, de moyens et de missions du niveau départemental vers le niveau régional.

La mutualisation de missions au niveau régional achève le mouvement, avec la remontée d'effectifs du niveau départemental vers le niveau régional, sous l'impulsion du préfet de région, supérieur hiérarchique des préfets de département. La mise en place d'Agences gestionnaires (France Domaine, Service des Achats de l'État, Office National de la Paye, Agence de la comptabilité de l'État,...) dont le préfet de région sera le délégué local participe de ce mouvement général.

L'objectif des « promoteurs de la RGPP » : diminution des deux tiers des effectifs départementaux de l'État d'ici 2012, soit par suppressions directes, soit par remontées des effectifs et moyens au niveau régional, est en passe d'être atteint.

Les préfets de département deviennent ainsi des « sous préfets de région », heureux propriétaires exclusifs d'une peau de chagrin passant de 1000 à 300 agents d'ici 2012 !

En pleine crise, les préfets de départements se retrouvent ainsi sans moyen, dépourvus de compétences en matière d'emploi ou de travail !

Les agents et directeurs des actuels services départementaux et de la préfecture sont mis en concurrence pour se partager les quelques postes qui restent, avec en toile de fond la volonté du ministère de l'Intérieur de contrôler les futures directions départementales interministérielles et de repositionner ses propres directeurs et sous-préfets.

Avec cette circulaire, le gouvernement est explicite : **l'État montre l'exemple en quittant concrètement le département à partir de 2010.**

Pour la FGF-FO, c'est la volonté de démantèlement de la puissance publique qu'exprime ici le gouvernement - désertification de l'État territorial, préfiguration de la suppression des départements - dans l'objectif de répondre à une politique économique restrictive et dévastatrice de réduction des comptes publics, au prix de nouvelles inégalités et sans réflexion aucune sur les conséquences pour notre société.

Outre la fin du Département, cette RGPP prépare également un acte III de décentralisation (aux Régions et aux regroupements intercommunaux cette fois) notamment dans les champs des transports, de la gestion du domaine public, de l'environnement et de l'aménagement (l'État ne garantissant plus l'aménagement du territoire national).

Pour les citoyens, un accroissement des inégalités se profile, avec moins d'État, avec la suppression du service public républicain de proximité, avec un éloignement considérable pour obtenir des renseignements ou des autorisations et avec une disparition du conseil et des avis techniques de l'État, trop consommateurs de temps et de moyens.

La FGF-FO condamne les décisions gouvernementales de cette circulaire. Il n'est pas acceptable de jouer ainsi avec la République et ses principes, qui plus est en catimini et au détriment des citoyens.

Quelle sera la crédibilité des décisions du gouvernement et de chaque ministre si celles-ci ne s'appliquent pas de façon égalitaire et homogène d'un département à l'autre ? Si les préfets de région peuvent désormais s'en affranchir, refuser de les appliquer et modifier ce qu'ils veulent sans validation ? C'est bien ce qui est mis en place au nom de la « modularité » synonyme d'inégalité républicaine !

La FGF-FO n'accepte pas cette situation inadmissible et suicidaire pour l'avenir du service public républicain.

**La défense des fondements comme des fondamentaux
du service public républicain sera l'un des piliers de la
mobilisation et de la grève interprofessionnelle
du 29 janvier 2009.**

Départements : Fillon précise le schéma de fusion des directions de l'Etat

La majorité des directions départementales de l'Etat sera réunie à partir de janvier 2010 en deux à trois directions interministérielles selon la taille du département, annonce le Premier ministre François Fillon dans une circulaire dont l'AFP a eu connaissance jeudi. Les préfets doivent "préfigurer" dès à présent cette décision, précise le document daté du 31 décembre dernier. Selon le futur schéma issu d'un processus de concertation de huit mois, chaque préfecture comptera une Direction départementale des territoires (DDT) réunissant à minima les fonctionnaires de l'Etat intervenant dans les domaines de l'agriculture, de l'équipement, de l'architecture et du patrimoine.

Tout département comptant moins de 400.000 habitants comptera en outre une Direction départementale de la protection des populations et de la cohésion sociale (DDCSPP).

Dans les départements de plus de 400.000 habitants, cette DDCSPP sera scindée en, d'une part, une direction réunissant les services vétérinaires, la consommation, la concurrence et la répression des fraudes, et une autre consacrée notamment au logement social et à l'hébergement d'urgence.

Chaque département conservera par ailleurs une direction distincte pour la police, une pour la gendarmerie et une pour l'éducation (Inspection académique). Chacun bénéficiera aussi d'une antenne départementale de l'Agence régionale de santé (ARS).

Les préfets pourront adapter en partie ces structures en fonction des spécificités de leurs départements. L'un des objectifs de la réforme est de "mettre fin à l'uniformité de la présence de l'Etat", a indiqué à l'AFP une source proche du dossier.

La future organisation renforce aussi les pouvoirs de gestion de personnels des préfets, qui pourront choisir eux-mêmes leurs principaux directeurs. Le gouvernement "amorce la suppression du département et en prépare insidieusement le retrait des services de l'Etat", a accusé jeudi Force Ouvrière dans un communiqué.

Selon FO, la réforme prépare une "diminution des deux tiers des effectifs départementaux de l'Etat d'ici 2012".